



Question sur la façon de procéder d'un huissier

Par Jade09

Bonjour,

J'ai une question relative à l'exercice des fonctions d'un huissier.

Avec mon compagnon nous nous sommes portés caution solidaire pour notre société il y a quelques années, cette caution a été exigée par la banque pour l'ouverture du compte de société.

Il y a deux ans la société a été obligée de rembourser la banque.

Un accord a été trouvé indiquant que mon compagnon rembourse 250 ? mensuel ce qu'il fait régulièrement depuis.

Depuis quelques jours la société en question est en liquidation judiciaire.

Un huissier m'appelle aujourd'hui sur mon portable m'indiquant qu'elle se trouve à mon domicile pour me remettre des documents.

Je lui réponds que j'ai déménagé (j'ai changé de département) et lui donne ma nouvelle adresse.

Elle me dit que son client n'est plus d'accord pour le remboursement mensuel de la dette, que je dois payer moi aussi maintenant et me demande combien je peux verser tout de suite.

Je lui réponds que je souhaite d'abord prendre connaissance du dossier, elle me dit me le faire parvenir par courriel en me précisant qu'il y a urgence, que son client lui demande de procéder à la saisie.

Elle doit me rappeler demain.

Je suis consternée par cette façon de procéder et me demande si cet huissier est dans son droit ? Que dois-je lui répondre ?

Merci beaucoup pour vos conseils.

Par osram

Bonjour,

Existe t'il une décision de justice vous condamnant au paiement ?

Par Jade09

Bonsoir, Non un échéancier a été accordé il y a deux ans et mon compagnon le respecte depuis pour ma part je n'ai eu aucune nouvelle jusqu'à aujourd'hui.

Par osram

Alors sans décision de justice, l'huissier ne peut saisir.

Il peut bien entendu déposer un dossier afin d'en obtenir un.

Si vous détenez un exemplaire de cet échéancier accepté par le créancier, celui-ci ne peut que le respecter tout comme votre compagnon.

Comme vous êtes également caution, le créancier est en droit de vous demander de rembourser et si vous refusez, il peut engager la procédure à votre encontre.

Par Jade09

Bonsoir, Aujourd'hui j'ai reçu deux courriers simples à mon nouveau domicile. Cet huissier n'est jamais venu me voir. [com/photo